

# COURRIER DE LA SAMBRE,

JOURNAL DE LA PROVINCE DE NAMUR  
ET DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

N° 208.

VENDREDI

3 DÉCEMBRE 1830.

BELGIQUE. — Namur, 2 décembre.

## ANNONCE PATRIOTIQUE.

La souscription proposée par le chirurgien-major van den Broeck en faveur des généreux défenseurs de nos libertés blessés dans les différentes journées de notre mémorable révolution est prolongée jusqu'au 15 décembre, parce que les circonstances ont été jusqu'à présent peu favorables à ses vues philanthropiques.

L'ouvrage intitulé *Réflexions sur l'instruction, suivies de l'exposition d'un mode d'enseignement méthodique et régulier*, un vol. in-8, que ce citoyen promet aux signataires, en retour de leur patriotisme, est aussi utile aux hommes dont l'instruction a été manquée que favorable à la jeunesse, parce que rien n'a été négligé pour jeter le plus de lumière possible sur l'art de l'enseignement et la manière de procéder avec fruit dans les études de tous les genres, et que l'auteur s'est particulièrement attaché à faire disparaître, d'après l'observation et l'expérience, les erreurs propagées jusqu'à nos jours.

Le besoin d'une bonne méthode qui conduit à des succès rapides et certains; le plaisir qu'il éprouve en publiant celle qui lui semble réunir ces conditions, parce qu'elle lui a démontré ce double avantage, nous persuadent que le public recevra favorablement cet ouvrage et qu'il approuvera le zèle qui a porté l'auteur à lui marquer son intérêt à la cause nationale.

Le prix de ce traité sera de 5 francs pour les souscripteurs. On pourra se faire inscrire à Namur, chez MM. J. H. J. Misson et Lesire, imprimeurs du *Courrier de la Sambre*; à Mons, chez M. Leroux, libraire, sur la Grand'Place; à Gand, chez M. Dujardin, rue du Soleil; à Bruxelles, chez monsieur le directeur de la librairie nationale; à Anvers, chez M. Jouan, libraire, sur la place Verte, et dans toutes les villes de la Belgique, chez messieurs les honorables membres des sociétés de bienfaisance établies pour le recensement des dons patriotiques.

*A Messieurs les chefs des administrations municipales de la province de Namur.*

Je vous invite, Messieurs, à donner toute la publicité possible dans vos ressorts respectifs, à l'avis ci-joint concernant un achat de chevaux pour la cavalerie légère.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

*Le gouverneur de la province de Namur,  
Le baron DE STASSART.*

## AVIS.

Le public est averti que mardi prochain, 7 décembre 1830, M. Rodenbach, colonel chargé de l'inspection des remontes de la cavalerie, arrivera à Namur pour acheter les chevaux nécessaires au service de la cavalerie légère. On recevra les chevaux à courte queue comme ceux à tous crins, et les paiemens s'effectueront sur-le-champ.

Les chevaux devront être conduits sur la place du Palais de Justice, à Namur, où se fait la foire aux chevaux.

## CONSEIL DE RÉGENCE.

Séance du 22 novembre 1830.

Présens : 15 membres.

Sur le rapport fait par M. Alexis au nom de la 5<sup>e</sup> commission, le conseil adopte le cahier des charges pour l'adjudication de la fourniture des layettes et vêtemens pour les enfans trouvés et décide que l'on invitera la commission des hospices à procéder elle-même à l'examen et à la vérification des objets fournis.

Le conseil laisse au collège des bourgmestre et échevins le soin de désigner un membre du conseil, ainsi que le jury pour distribuer les primes à la foire aux chevaux et aux bestiaux. Il décide également qu'il examinera ultérieurement, s'il est opportun de donner encore des primes.

Le collège est autorisé à mandater une somme de 47 f. 76 c. réclamée par la dame Braibant, concierge de Phôtel de ville, pour dépenses faites pendant les derniers événemens.

Le sieur Coppeaux réclame 140 f. 7 c. pour livraisons de chauffage aux corps-de-garde occupés par la garde bourgeoise. Cette somme sera mandatée, après vérification. Même décision relativement au sieur Goblet, charpentier, qui réclame 55 fl. 5 s. Brab<sup>t</sup>. pour ouvrages faits au cimetière des braves.

Ces diverses sommes figureront au nombre des indemnités que la ville de Namur réclame à charge du gouvernement.

On adopte la proposition de M. Anciaux, qui demande de faire vendre, par un hussier, et au comptant, les objets mobiliers appartenant à la ville.

Renvoi à la 3<sup>e</sup> commission d'un rapport de l'architecte, relatif à la meilleure distribution des locaux des dames blanches, qui doivent être mis en location.

Le conseil, attendu le silence de M. Marchot, avocat de la régence, l'invitera de nouveau à envoyer un état des débiteurs vraiment insolvable, et un état indiquant les résultats des démarches faites à l'égard de ceux qui sont reconnus solvables.

M. le comte de Quarré est nommé administrateur des hospices civils.

Renvoi à la 2<sup>e</sup> commission de pétitions de MM. Wauthier, Gelinne et Louis Poste, qui se plaignent d'avoir perdu une certaine quantité de grains à la halle de Namur, lors des derniers événemens.

Le conseil décide qu'il écrira de nouveau au gouvernement provisoire, pour recommander M. Michel Braibant pour la place de directeur de l'hôpital militaire.

M. Hubau propose de rétablir le rivage de Gravière, renvoi à la 2<sup>e</sup> commission et au rapport de l'architecte.

M. le général Daywaille fait connaître qu'il a invité le lieutenant Enens à s'entendre avec l'administration pour l'évacuation des 424 fusils et 3 carabines pris au magasin du Donjon. Qu'il a reçu l'ordre de faire rembourser aux administrations municipales les avances qu'elles auraient faites pour rachat d'armes, etc., pris pour notification. Qu'il réclame les 200 fusils qui avaient été prêtés à la garde urbaine; on répondra au général que ces armes sont encore nécessaires à la garde urbaine, mais que l'on s'offre à en dresser inventaire pour en porter la valeur en déduction des indemnités dues à la ville.

Le conseil invite MM. les délégués de la régence pour la conservation des effets déposés à la citadelle, à compléter l'inventaire que MM. Jacquet-Anciaux et Enens n'ont fait que superficiellement.

Renvoi à la 5<sup>e</sup> commission d'une proposition de M. Braas, qui demande que les enfans trouvés soient déclarés enfans de la nation et admis à la charge du gouvernement, et d'une proposition analogue de M. Mohimont-Bivort, qui demande aussi le rétablissement d'un tour.

Renvoi à la première commission de deux propositions de M. Mohimont-Bivort, la première, tendante à recevoir le tarif de l'octroi, et le faire affermer pour 3, 6 ou 9 ans, à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain. La 2<sup>e</sup>, à solliciter du gouvernement provisoire une disposition qui consacre que les mendians seront à la charge de l'état; ou que du moins ils rapportent l'interprétation donnée à l'art. 3 de la loi du 28 novembre 1818, en déclarant que le domicile de secours doit être le lieu de naissance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le gouverneur de la province, par laquelle il informe le conseil que le commissaire-général prie l'administration municipale de faire une avance de fonds pour le rachat des armes.

Le conseil décide qu'il sera répondu à M. le gouverneur, que la situation financière de la ville ne permet pas de faire semblable avance.

*Fin du discours de M. Fallon.*

Elle a consenti au remplacement du gouvernement déchu par un gouvernement provisoire, à qui elle a confié provisoirement les pouvoirs législatif et exécutif; mais aucun acte de sa volonté n'a détruit les institutions provinciales et communales.

Les états-provinciaux n'étaient pas seulement établis comme collèges électoraux de la seconde chambre des états-généraux, ils étaient également institués pour diriger et surveiller la police et les intérêts administratifs des provinces; et intervenir également sur certains points dans l'administration des intérêts communaux.

La transition du pouvoir législatif dans les main du gouvernement provisoire a fait cesser momentanément l'action des états-provinciaux comme corps électoraux, mais nullement comme corps administratifs.

Ainsi, en l'absence de tout acte formel de la volonté nationale, la seule conséquence que l'on puisse induire de l'in-

surfection qu'a fait surgir la violation de la loi fondamentale de la part du prince, c'est que la nation a été dégagée des obligations que cette loi lui imposait envers lui, et nullement des règles sur l'ordre, la police et l'économie des ménages provinciaux et communaux.

Mais, dit-on, une révolution s'est opérée. Elle a renversé un gouvernement qui n'existait qu'en vertu de cette loi, les administrations provinciales et communales étaient des parties intégrantes de ce gouvernement, et, l'édifice croulant, toute sa charpente a été entraînée dans sa ruine : plus rien n'est resté debout.

Ici l'objection est plus séduisante sur le jugement populaire, mais elle n'en est pas pour cela plus solide.

Tout consiste dans la magie du mot *révolution*.

Il ne suffit pas de dire, pour frapper de mort les institutions d'ordre et d'économie administrative auxquelles le gouvernement renversé imprimait l'action, qu'une révolution s'est opérée, il faut démontrer que c'est ainsi qu'en principe une révolution doit opérer.

Or, l'histoire des révolutions et les principes attestent que telle n'est pas la doctrine du régime révolutionnaire.

Ce sont les lois et non pas l'homme qui gouvernent, c'étaient les lois et non pas l'homme qui mettaient en action nos institutions provinciales et municipales.

La révolution a débarrassé la nation de l'homme, c'est un fait accompli qui exprime suffisamment sa volonté sur ce point. Mais aucun fait, aucun acte de sa volonté, ne prouve que la nation a voulu en même temps s'émanciper des règles d'ordre et d'administration tout-à-fait indépendantes de la personne qui gouverne.

La révolution ne pouvait vouloir et n'a voulu en effet opérer de manière à soustraire un instant la nation aux règles de sa propre conservation et à la plonger dans les horreurs de la confusion et de l'anarchie.

Les mots de liberté et d'indépendance étaient associés aux mots d'ordre et de soumission aux lois.

D'une main la nation repoussait l'oppresser et de l'autre elle mettait à sa place un gouvernement provisoire.

Or, voyons de quelle nature sont les pouvoirs dont ce nouveau gouvernement se trouvait investi.

Où bien l'exercice de la souveraineté dans sa plus large acception, sans aucunes limites, lui a été confié, ou bien il n'a reçu d'autre mandat de la nation que de pourvoir aux besoins du moment en remplacement du chef du gouvernement renversé.

Dans un cas comme dans l'autre la solution de la question n'est pas douteuse.

Si la loi fondamentale est anéantie et si les pouvoirs du gouvernement provisoire sont absolus et sans limites, nous devons, sous peine de révolte, nous soumettre à ses décisions, respecter avec lui les institutions provinciales et reconnaître leurs attributions.

Si au contraire la révolution n'a répudié de la loi fondamentale que les dispositions incompatibles avec les causes de la révolution, c'est-à-dire avec l'exercice d'un pouvoir oppresseur dont la nation ne voulait plus : si, en conséquence, le gouvernement provisoire n'a reçu d'autre mandat que de remplacer transitoirement ce pouvoir, il n'a été fait autre chose à l'égard de nos institutions provinciales et communales, que de leur faire imprimer par ce gouvernement provisoire la même action qu'elles recevaient du gouvernement précédent.

Enfin, et abstraction faite à ces considérations sur la nature et les effets de la résolution, il sera toujours impossible de concevoir que la répudiation du chef de l'état et de sa dynastie ait pu abroger autre chose, soit dans la loi fondamentale, soit dans toute autre loi ou règlement d'administration publique, que les dispositions incompatibles avec ce changement d'état.

Les dispositions de la loi fondamentale qui ont trait à la souveraineté du chef de l'état, au pouvoir exécutif et à son intervention dans le pouvoir législatif, sont incompatibles avec le nouvel état de choses et par conséquent elles sont abrogées de fait.

Mais les dispositions de cette loi sur les ménages provinciaux et municipaux n'ont absolument rien d'incompatible avec cet état de transition, et par conséquent elles sont restées debout et doivent être exécutées.

Chaque jour le journal *l'Avenir* contient des lettres de prêtres catholiques qui font connaître leur adhésion à ses principes, et leur admiration pour les grandes idées de liberté proclamées dans ses colonnes.

— Nous avons sous les yeux une lettre d'Anvers qui nous annonce que les Hollandais se préparent à évacuer la citadelle.

#### VARIÉTÉ.

Un député au congrès national a fait hommage à l'assemblée d'une nouvelle édition revue et augmentée du *Traité des Sensations*, par Condillac. On se rappelle peut-être que Condillac avait pris une statue pour sujet d'étude; il paraît

que l'éditeur lui a substitué un de ses honorables collègues. Il dit même avoir observé et rédigé séance tenante.

— Voici comme un mauvais plaisant a analysé la séance du congrès dans laquelle M. Jottrand a fait l'histoire de ses sensations depuis trois mois :

M. Jottrand : *Je sens*; un grand nombre de membres : *Tu sens!* Le président : Pas d'interruption, il sent.

— Depuis toutes les sensations de l'un des rédacteurs du *Courrier des Pays-Bas*, on prétend que ce journal finira par sentir le mort.

— Une nouvelle chaire va être érigée dans les universités : celle de *Politique sensitive*.

Bruxelles, 1<sup>er</sup> décembre.

Il y aura séance publique demain; le congrès aura à discuter une pétition que la régence de Gand lui a adressée sur les élections municipales que le gouvernement provisoire avait annulées.

#### Le gouvernement provisoire de la Belgique.

Vu son arrêté du 22 octobre dernier, qui décrète un emprunt volontaire et patriotique de 5 millions de florins et spécialement le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 3 statuant que les obligations dans cet emprunt, devront être prises et payées avant le 1<sup>er</sup> décembre 1830.

Ayant égard au désir manifesté d'une prolongation de ce terme, par nombre de personnes qui n'ont pu, jusqu'ici à raison des circonstances extraordinaires où s'est trouvée la Belgique, se mettre en mesure de participer aux avantages et au but de l'emprunt, et grand nombre de souscriptions arrivant chaque jour; sur la proposition de l'administrateur général des finances; arrête :

Le terme fixé par le deuxième paragraphe de l'art. 3 de l'arrêté susmentionné du 22 octobre, est prolongé jusqu'au dernier janvier 1831.

En conséquence toutes personnes seront admises jusqu'à cette époque à prendre part à l'emprunt, avec jouissance de l'intérêt de 6 pour 100, à compter du jour où elles auront souscrit et effectué leur versement.

L'administrateur général des finances est chargé, etc.

— On nous apprend de West-Capelle, 27 de ce mois : « La cherté des vivres, causée par la présence des Hollandais, est sur le point de faire éclater une sédition à l'Ecluse. Une personne digne de foi, arrivée de cette ville, nous rapporte qu'une livre de pain s'y vend déjà 7 sous, et une livre de viande, 10 sous. Les troupes de ligne hollandaises ne montent qu'à 80 hommes, mais la *schuttery* s'élève à plus de 600 : elles ne pourront plus garder pendant huit jours leur position.

— Il y a dix jours qu'un journal de Gand a reçu du gouvernement hollandais une somme très-considérable. On nous assure que des agens provocateurs ont distribué de l'argent aux ouvriers de cette ville, et que l'on a été jusqu'à donner 70 cents à des ouvriers qui n'en gagnaient que 60, pour les engager à ne point travailler. Si ces faits, qu'une personne très-respectable de Gand nous communique, sont vrais, on ne doit pas s'étonner de voir le fameux *Journal de Gand* annoncer des émeutes populaires; il pourrait peut-être nous en dire quelque chose.

— On nous écrit que les catholiques du Brabant septentrional refusent d'obéir à l'ordonnance de Guillaume I<sup>er</sup> roi de Hollande, pour la levée en masse dans ses états.

(*Emancipation.*)

— Nos représentans ont continué à discuter aujourd'hui dans les sections divers articles de la constitution future. Ses avis sont très-partagés sur la question de la chambre héréditaire, sur celle de savoir si elle est nécessaire à la marche du gouvernement, si elle doit être élective pour un temps, ou à vie. On s'est occupé aussi de la liste civile à allouer au souverain futur, elle roulera entre un million et 1500 mille francs.

(*Idem.*)

— La compagnie de chasseurs volontaires du marquis de Chasseler, partira incessamment pour Liège, où elle doit se joindre à une compagnie qui vient de se former dans cette ville sous le nom de chasseurs liégeois.

(*Idem.*)

— Extrait d'une lettre particulière de Gand, du 29 novembre :

« Depuis que le congrès national a prononcé la déchéance des Nassau quelques fabricans ministériels de Gand recommencent de nouveau à se livrer à l'intrigue dans l'espoir d'exciter des troubles : lorsque les ouvriers vont leur demander de l'ouvrage; vous avez maintenant, disent-ils, la liberté que vous avez demandée : allez demander de l'ouvrage aux prêtres, aux nobles, à de Potter et aux patriotes. On assure que quelques-uns de ces messieurs cherchent à se faire piller et ils y ont un intérêt, car la plupart doivent et doivent beaucoup : or ce serait là pour eux un moyen de n'être pas obligés de payer leurs dettes.

« Tous les agens de l'ancien gouvernement ont été conservés dans leurs places. M. Duvivier n'est entouré que des ministériels, et l'on craint qu'à tout moment de nouveaux troubles ne désolent notre ville. »

— Le commissaire général de la guerre porte à la connaissance de l'armée que par arrêté du gouvernement provisoire en date du 21 novembre, le bataillon liégeois sous les ordres de M. le colonel Rogier est organisé en bataillon de chasseurs (dont l'uniforme sera réglé ultérieurement) et doit prendre rang en cette qualité dans les troupes régulières.

Bruxelles, le 28 novembre 1830. *Signé* GOBLET.

Pour copie conforme à l'original,  
Le lieutenant-colonel gouverneur militaire par  
interim, MALHERBE.

A Messieurs les rédacteurs du *Belge*.

Bruxelles, 28 novembre 1830.

Messieurs,

J'ai recueilli quelques détails de la plus exacte vérité sur ce qui s'est passé et sur ce qui se passe au corps du général Mellinet; en les faisant connaître au public, vous remplirez les désirs de cette jeune armée qui n'a pris les armes que pour la délivrance de la patrie et que certains journaux ont si souvent abreuvée de dégoûts, en refusant l'insertion des rapports et en donnant place dans leurs colonnes aux dires d'intrigants toujours prêts à enlever à nos braves la palme arrosée de leur sang.

Dimanche, 21 courant, à dix heures du matin, les Hollandais au nombre de 2000, infanterie et cavalerie, ont cerné le village d'Esschen. Là se trouvait un de nos avant-postes composé de 120 hommes des compagnies d'Eskelonne et de Courtrai. Les Hollandais en ont saisi plusieurs, le reste s'est sauvé. Selon leur coutume, ils ont mutilé les prisonniers; en empoignant un, lui placer le canon d'un fusil devant l'œil et lui faire sauter la cervelle (elle gisait encore à terre quand du secours est arrivé) ce sont leurs jeux, chaque habitant vous le dira. Les victimes sont au nombre de cinq dont trois faisant partie du 1<sup>er</sup> bataillon éclairer bruxellois commandé par le major Schavye.

A cette nouvelle ce bataillon fort de 600 hommes s'est avancé sur Esschen et a fait battre l'ennemi en retraite. Le général Mellinet avec quelques canons s'est mis à la tête de la 1<sup>re</sup> compagnie commandée par le capitaine Crabbe, et composée presque entièrement de ces vieux soldats de 20 ans, de Bruxelles, Walhem, Comptich, Berchem et Anvers; il a poursuivi l'ennemi jusqu'à Nipsen, extrême frontière. Depuis lors, le bataillon bruxellois occupe Esschen: il y a pris position; établi des redoutes; il est composé de braves déterminés à se faire hacher.

Anvers, 29 novembre.

Aujourd'hui 29, l'escadre hollandaise devant Anvers n'a encore reçu aucun ordre et aucun pilote n'a pu partir pour Flessingue. Il y a plus: le bateau pilote d'Ostende a été pris le 25 au soir par un navire de guerre et conduit à Flessingue.

Nous n'hésitons point à signaler ce fait comme un scandale européen. En tout temps, les nations civilisées ont respecté les bateaux pilotes. Nous voilà maintenant dans les mêmes craintes pour nos malheureux pêcheurs.

Devons-nous regarder toutes ces annonces d'évacuation et de levée de blocus comme une déception continuelle? Une temporisation perfide semble organisée pour attendre que l'hiver ait fermé l'Escaut. D'un autre côté ceux de nos bâtimens qui sont dans les ports anglais, avec destination pour notre ville, se dirigent vers d'autres ports. Il semble donc manifeste qu'après avoir tenté de brûler Anvers, le projet est de la ruiner. Après les bombes incendiaires, c'est de l'horrible fléau de la misère qu'on veut nous punir et nous affliger.

#### JOURNAUX FRANÇAIS.

La révolution belge alarma à son tour les puissances. On crut un instant que l'étincelle électrique allait s'étendre de proche en proche. Il y eut un moment de stupeur. On crut à la force à l'énergie de la révolution de juillet, et l'on se trouva tout à coup bien moins d'ardeur pour la guerre. Ni la Russie, ni la Prusse, ni l'Autriche, aujourd'hui si actives, ne firent avancer un régiment. La modération de la France dans l'affaire belge, l'abnégation presque coupable de ses intérêts dans l'expédition d'Espagne, produisirent les mêmes effets que l'inertie de son ministère, que les désordres et les divisions de ses partis, on nous jugea faibles; et dès lors on résolut de se montrer fort.

Ce serait donc à la fois un acte de faiblesse et d'hypocrisie que de nous persuader que la France peut compter sur une tranquillité immédiate.

S'il est dans le ministère actuel des hommes qui ne se sentent pas l'énergie de gouverner devant la guerre, qu'ils se retirent; car nous devons vivre aujourd'hui comme si nous devions combattre demain. Et que ceux qui resteront chargés de cette tâche immense se pénétrant bien de l'étendue de leur mission: la faiblesse, des ménagemens, louables en

toute autre circonstance, seraient un crime et notre ruine à tous.

L'activité extraordinaire que déploie le maréchal Soult fera le reste. Déjà, par ses ordres, nos places fortes s'approvisionnent rapidement; tous les soldats qu'on avait congédiés sont rappelés sous les drapeaux: un corps d'armée de 150,000 hommes sera porté avant un mois sur nos frontières du Nord; un crédit extraordinaire de 130 millions sera, dit-on, demandé aux chambres, pour être mis à la disposition du ministre de la guerre; et au plus tard au printemps, toutes les frontières de la France seront défendues par des lignes militaires formidables, appuyées sur une population composée de trois classes de citoyens armés. (*Le Temps*.)

#### DÉCISION DU CONGRÈS BELGE.

Tout est fini entre la Belgique et la famille d'Orange. Les Nassau sont exclus à perpétuité. Telle a été la décision solennel du congrès national.

Qui l'a provoquée? Pourquoi la discussion a-t-elle été suspendue? Pourquoi cette déclaration en permanence jusqu'à ce que le vote fût prononcé? Pourquoi enfin ce changement soudain dans les opinions de plusieurs membres, et cette résolution prise de se taire, de clore la discussion et de voter?

Nous l'ignorons. Seulement une communication diplomatique a été faite au congrès: elle a tout décidé.

Dans peu de jours nous connaissons sans doute ce que voulaient les puissances. Mais qu'importe? nous savons à cette heure, et les représentans belges l'ont proclamé, que l'indépendance du pays a été blessée, la liberté des délibérations interrompue par des menaces, la nation entière froissée dans ses droits.

Le congrès national a prononcé comme eût fait la convention: avec cette énergie qui voit le danger, l'accepte, aimant mieux, dans la conscience de son droit, jouer sa tête que de la courber.

Voici quelle est maintenant la position des Belges vis-à-vis l'Europe. Trompée par les conférences de Londres, par un prétendu armistice qu'on n'a pas gardé, par une apparence de générosité qui lui garantissait l'inviolabilité de son territoire et une liberté entière dans le choix de son souverain, la Belgique apprend aujourd'hui que les engagemens pris envers elle ont été des mensonges, et que sa liberté au-dedans est restée à la merci d'une diplomatie sans conscience.

Tels sont les faits. Il va donc s'en suivre la guerre; la guerre portée à la Belgique parce qu'elle ne veut pas des Nassau; et il ne faut pas grand effort de prévoyance pour prédire la prochaine invasion des Prussiens.

Que fera la France? La France ne voulait pas la guerre, mais la France souffrira-t-elle l'intervention?

Nous avons droit de nous étonner que, depuis deux jours qu'on connaît cette nouvelle, nulle explication n'ait été donnée à ce propos par notre ministère. Quelle a donc été, dans ce qui vient de se passer à Bruxelles, la conduite de nos diplomates? Nous ne croyons pas ce qu'on rapporte, qu'eux aussi ont parlé, de concert avec les Prussiens!

Ajoutons que cet événement, quels qu'en soient les auteurs, est un malheur pour tous. Mais rappelons aussi qu'en révolution, il arrive toujours une heure où les faits l'emportent sur la volonté des hommes, où la logique est impuissante à prévoir, la sagesse incapable de diriger.

C'est alors que les demi-mesures et les ménagemens ne trouvent plus leur place, qu'il faut prendre les choses telles qu'elles sont, et pour son intérêt, pour son salut, pour son avenir, changer ses précautions inutiles et sa prudence épuisée contre de plus vigoureuses combinaisons. (*Le Temps*.)

Du 28 novembre. — Nos abonnés auront sans doute donné une attention particulière à la séance du congrès belge, publiée dans notre numéro d'hier; mais il est nécessaire de nous y arrêter un moment. Une circonstance nous avait paru si grave que nous n'avions pas voulu la rapporter. Nous attendions le *Moniteur* de ce matin. Le *Moniteur* est resté muet, et un autre journal parle de cette circonstance en approuvant notre cabinet. Nous ne pouvons plus nous taire.

La décision du congrès était presque aussi importante pour la France que pour la Belgique. De quoi s'agissait-il en effet? De savoir si par l'exclusion ou par l'adoption des Nassau, quatre millions de Belges seraient pour nous ou contre nous dans la grande lutte qui se prépare; si vingt forteresses du premier rang nous serviraient de défense ou deviendraient le point d'appui des alliés dans leurs attaques contre nous. Cette séance a été suspendue pour entendre, en comité secret, des envoyés étrangers; parmi ces envoyés se trouvait M. Langsdorff. Eh bien, qu'allait-il demander au nom de notre gouvernement? On ose à peine le croire, on ne peut le dire que la honte sur le front et l'indignation dans l'âme, il allait demander de donner à nos ennemis ces vingt forteresses, ces quatre millions d'hommes.

Il semblerait qu'après tant de leçons, le gouvernement aurait dû se défier de ses doctrines et de sa prévoyance. Jusqu'à présent il avait joué, à l'égard de la Sainte-Alliance, le rôle d'un homme à qui son ennemi dirait: Ecoute, tu m'as

fait un vilain tour, et je te soupçonne de vouloir me tuer, donne-moi ton fusil pour me prouver que tu n'as pas de mauvaises intentions, ou je t'attaque à l'instant. — Le voilà, et laissez-moi tranquille. — Ton sabre. — Le voilà. — Tes pistolets. — Les voilà. Dans l'affaire de la Belgique, l'ennemi demandait de découvrir la poitrine; on obéissait encore. Si les Belges n'avaient pas refusé, le glaive prussien entraît au cœur sans obstacle.

En vérité, c'est inconcevable, et à toute autre époque, on n'aurait pas balancé à porter le verdict de trahison. Mais depuis le règne des doctrinaires et des 221, on sait qu'au jugement d'un grand nombre de Français, la politique, au lieu d'être la réunion de la prévoyance et du courage, consiste dans la myopie et la pusillanimité. (La Tribune.)

— La *Quotidienne* contient l'article suivant : S'il faut en croire des personnes qui se disent bien informées, le ministre de la guerre, à l'issue d'un conseil fort agité, aurait expédié dans la nuit du 29 cinq courriers sur différents points : l'un d'eux aurait porté au lieutenant-général commandant à Lille, l'ordre de prendre possession de Mons, à la première nouvelle de l'entrée des alliés en Belgique.

— Nous empruntons au *Courrier Français* une nouvelle qui nous semble importante.

Le pavillon tricolore a été insulté par une garnison espagnole. Le brick la *Louise*, en passant devant Tarifa, a reçu deux coups de canon, un autre navire de Morlaix a essuyé le 20 octobre une bordée partie des mêmes forts.

— Souscriptions reçues au comité belge rue du Mail, n° 10, au profit des victimes de la Belgique.

Par M. Cauchois Lemaire, 20 fr. Le caissier de la *Tribune*, 404 fr. Anonyme, 5 fr. M. Nayot, de Paris, Paris, 20 fr. M. Ardansaux, de Paris, 10 fr. M. Neyman, produit d'une collecte faite par les soins de mademoiselle Renouard au banquet de la première compagnie de grenadiers de la cinquième légion de la garde nationale, 84 fr. 60 c. M. Tronchon, collecte faite par ses soins à la loge la Nouvelle Memphis, 56 fr. MM. Firmin Née, Pottier et comp., 30 fr. Leur commis, 11 fr. M. Nobelly, 10 fr. Mademoiselle Jean, 5 fr. M. Drolling, de Paris, 10 fr. M. Nossent, liégeois, demeurant à Paris, 50 fr. M. Alexandre, 25 fr. M. Lagnesse, liégeois, demeurant à Paris, 110 fr. M. Laurenty, 6 fr. M. Conville, liégeois, demeurant à Paris, 50 fr.

Il n'est plus permis de douter aujourd'hui que les souverains du Nord fassent de vastes préparatifs de guerre. La Russie transporte vers l'Occident ses masses énormes. L'Autriche afflue vers nos frontières par l'Italie. La Prusse s'avance du côté de la Belgique. La France et l'Angleterre ne tarderont pas sans doute à développer aussi un grand appareil de forces. Chacun cherche à lire dans l'avenir ce qui doit arriver lorsque toutes les puissances de l'Europe vont être debout, armées, équipées en faces les unes des autres.

Dans les débats parlementaires et dans la polémique de la presse, il a beaucoup été question du duché de Luxembourg. On a témoigné la crainte d'une collision entre le congrès belge et la diète germanique au sujet de ce pays; et en cela on attache une immense importance à un fait qui nous paraît n'être qu'un détail de peu de valeur: car ce duché ne fixerait à tort ou à raison l'attention de l'Europe qu'à cause du poste militaire de Luxembourg; or, sur ce point, le congrès belge est disposé à accorder toute satisfaction aux chancelleries allemandes. C'est se méprendre étrangement que de croire que les anciens membres de la sainte-alliance voudraient ruiner leurs finances, frapper le commerce de leurs états, exposer leurs armées et même leurs couronnes, pour l'unique motif de garantir les droits du roi de Hollande sur un pays dans lequel sa dynastie n'a jeté aucune racine, pour perpétuer une liaison entre deux parties qu'ils avaient cavalièrement accouplées sans les consulter. Il n'est pas un souverain en Europe qui pousse jusque là l'amour de la légitimité.

Si l'on se décide à la guerre, le duché de Luxembourg figurera probablement dans les manifestes. On prendra, s'il est nécessaire, Dieu à témoin, que ce n'est que pour maintenir les traités de Vienne, pour garantir les droits sacrés de la maison de Nassau, qu'on en vient à la terrible épreuve des armes, mais ce ne seront là que des phrases de protocole, de la politique sentimentale telle que l'entendent les diplomates. Le duché de Luxembourg ne sera qu'un prétexte et jamais un motif de guerre.

Si, ce que nous repoussons de tous nos vœux, les préparatifs guerriers auxquels se livrent tous les rois, se résolvaient en hostilités déclarées, la cause réelle en serait tout autrement sérieuse.

En France aujourd'hui l'œuvre de démolition est à peu près consommée; le sceptre n'est presque plus qu'un hochet. Un monarque inepte a voulu s'en servir pour frapper comme d'une verge de fer les masses qui produisent, les gens qui travaillent et qui savent; et les masses se sont retournées sans colère, d'un geste elles le lui ont retiré pour le placer en des mains populaires. Ce spectacle a étonné l'Europe entière, les rois ont été saisis de stupeur. Ils rêvaient depuis quinze ans toutes les douceurs d'un pouvoir sans limite, d'un budget sans contradicteurs; et tout à coup l'*Hydre révolutionnaire* qu'ils tenaient foulée aux pieds, qui gisait sans mouvement, a semblé se ranimer; ils se sont sentis trembler sur leurs trônes. Les peuples abattus, garrottés, se sont remués, se sont remis à espérer. Les promesses authentiques de 1813 sont redevenues présentes aux esprits. L'Angleterre s'est agitée sourdement; une longue commotion a secoué l'Allemagne. Le roi de Saxe et le duc de Brunswick se sont laissés choir; l'ébranlement s'est communiqué à Berlin, dans la Hesse, et bientôt, sans doute, il se fera sentir en Pologne, à Pétersbourg, peut-être même dans la terre classique du servage, dans les domaines héréditaires de l'Autriche où se sont perpétuées fidèlement les vieilles traditions du siècle de Rodolphe de Hapsbourg.

En pareille concurrence que feront les rois? Ils ont eu beau s'organiser en sainte-alliance, remplir les prisons d'état, poursuivre les amis de la vertu,

Ce journal paraît tous les jours, le dimanche excepté. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est fixé, par trimestre, à 4 florins pour Namur, et à 4 florins 50 cents, franc de port, pour les autres villes du royaume. — On s'abonne et l'on s'adresse, pour tout ce qui est relatif à ce journal, au Bureau, Rempart Ad Aquam, et chez les directeurs des postes. On est prié d'affranchir les lettres. — Les annonces se paient à raison de huit cents par ligne d'impression.

NAMUR, J. MÉJAN, ÉDITEUR, REMPART AD AQUAM.

les francs-maçons, les *Burschaft*; ils ont eu beau établir des douanes contre la pensée française; ils ont eu beau mettre toutes leurs polices à la piste du libéralisme, le poursuivre sous tous les déguisements, essayer de le nettoyer dans un bain de sang: voici que la France s'est mise à rayonner la liberté, elle la rayonne par torrents; et la liberté a traversé les lignes des douanes, elle a déjoué les ruses de la police, elle cerne les rois, elle envahit leurs propres palais, elle remplit leur atmosphère, elle se mêle à l'air qu'ils respirent. Encore une fois que vont-ils faire?

Il faut qu'ils songent enfin à leurs promesses violées. Ils avaient mis les institutions libérales à un haut prix; ils avaient dit aux peuples: Donnez-nous votre sang et vous serez libres: telle était l'avidité des peuples pour l'affranchissement, qu'ils ont accepté l'échange avec transport; leur sang, ils l'ont versé; ils l'ont fait couler à flots, ils en ont inondé les plaines de Leipsick et de la Lusace; ils en ont abreuvé le sol de la Champagne. Et tant de dévoûment, tant de sacrifices, tant de douleurs, valent bien un peu de liberté!

Il faut que les rois fassent ainsi; il le faut, car c'est le seul moyen de faire disparaître les différences choquantes qui existent entre les institutions qui régissent leurs peuples et celles que la France a su se donner; il le faut, car sans cela les peuples auront toujours les yeux tournés vers la France, toujours ils s'efforceront de se rapprocher d'elle, de briser la chaîne qui les en tient éloignés; il le faut, car c'est le seul moyen d'établir l'harmonie en Europe.

Je me trompe: il en est un second, et ils vont être obligés de le tenter s'ils ne veulent pas de l'autre.

Il faut qu'ils amentent leurs armées, qu'ils les excitent et qu'ils les poussent sur nos frontières, il faut qu'ils leur inspirent la même rage qu'en 1813, lorsque nous étions les tyrans de l'Europe; il faut qu'ils passent sur le corps à notre armée, qu'ils fassent sauter les forteresses de nos frontières; qu'ils brûlent nos villes; qu'ils assiègent Paris, le mettent à feu et à sang; qu'ils fusillent tous ceux qui ont pris part aux événements de juillet; qu'ils rétablissent les dîmes, les redevances seigneuriales, les jurandes, les corporations, la glebe, la taille et la gabelle, et que, pour tout combler, ils dressent un trône à la race déchue sur les ruines fumantes des Tuileries.

Telle est l'alternative où se trouvent placés aujourd'hui les souverains; qu'ils satisfassent les vœux de leurs peuples, ou qu'ils nous déclarent une guerre d'extermination.

Mais, dans ce dernier cas, au lieu de la catastrophe dont nous avons fait le tableau, un tout autre résultat sera produit.

Ce n'est point la France qui sera vaincue; c'est elle qui représente l'avenir, et l'avenir ne succombe pas. Si on nous obligeait à sortir de nos limites, ce serait pour couvrir l'Europe entière, pour inonder une seconde fois; mais ce ne serait plus la France impériale avec son appareil de chaînes, de supplices et d'ignominie; ce serait la France généreuse et libératrice, relevant les nations courbées sous le joug, tendant la main aux opprimés, et plongeant dans le néant les institutions barbares. Ce serait la France civilisatrice donnant un large démenti à de vains principes de non-intervention; ce serait la France ouvrant les cachots, dissipant les ténèbres, et n'usant de sa puissance que pour élever jusqu'à elle les peuples avilis par un antique despotisme; ce serait la France, reine des peuples, balayant le moyen âge, et préparant une ère nouvelle de paix, de gloire de science et de bonheur.

Pourquoi faut-il qu'en face d'un tel avenir, lorsque nous sommes l'espoir de tous les peuples du monde, des écrivains français, des hommes dont la mission est d'instruire et d'éclairer la société, aient inséré dans leurs colonnes les lignes suivantes:

« Il y a des cantons entiers de la Lorraine et de la Champagne où chaque cultivateur conserve une faux et une fourche teinte du sang prussien; dans le Midi, la haine contre les Espagnols, entretenue par le pillage des troupeaux, n'est pas moins profonde. »

Quoi! c'est à la suite d'une révolution qui a existé chez toutes les nations de l'Europe une vive sympathie! c'est lorsque les témoignages d'allégresse qui, à l'occasion de notre triomphe, ont retenti au-delà des Pyrénées et des Alpes, sur les bords du Rhin, de la Vistule et de l'Oder, font encore vibrer nos cœurs, que l'on vient s'efforcer de ranimer des haines mortes à jamais, qu'on profère d'horribles menaces contre des peuples qui nous aiment et nous respectent, qui attendent de nous la fin de leurs angoisses. Ah! sans doute la France a peu d'amour pour Frédéric-Guillaume, peu d'estime pour Ferdinand VII. Mais les Prussiens ne sont plus pour nous les hommes de Montmirail, de Ligny et de Waterloo: nous ne sommes plus pour eux les détenteurs de leurs forteresses, les pillards de leurs campagnes, les conquérants avides de 1806; et pour les Espagnols, que signifient de petites antipathies sociales auprès de la vive sollicitude avec laquelle la France entière, à part quelques hommes d'état dont le cœur contredit peut-être la politique, a suivi et suit encore des yeux les moindres mouvements des constitutionnels réunis aux Pyrénées. Ah! sans doute la haine profonde du Temps n'est qu'une réminiscence involontaire d'une politique étroite, égoïste et vieillie; qu'un sentiment conservé par hasard de ces époques heureusement éloignées où les nations, pour assurer leur existence, étaient obligées de s'isoler et de se renfermer dans le cercle rétréci d'un patriotisme sauvage. (Le Globe.)

ANGLETERRE. — Londres 26 novembre.

On apprend de la Hollande que la nouvelle de l'exclusion de la maison d'Orange-Nassau, prononcée par le congrès belge, y avait causé une joie générale, puisqu'une telle détermination délivrerait les Hollandais de toutes leurs relations avec la Belgique, et qu'ils comptent sur un grand accroissement de leur commerce par l'effet de cette séparation.

## ANNONCES.

576. Mr Delvigne, agent d'affaires, rue de Bruxelles, n° 107, à Namur, se charge d'acheter et de vendre toutes espèces d'effets publics.

644. Jeudi, 9 décembre 1830, à dix heures du matin, le notaire Aubron vendra les noyers, bois blancs d'une grosseurs et grandeur extraordinaires, frênes et hêtres formant les avenues du château de Lesves.